

*par Jacques Le Dauphin*

La publication par le *Monde Diplomatique* d'un échange ouvert entre Régis Debray, écrivain et philosophe, et Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères, est très stimulante pour la réflexion. C'est une vive incitation à s'inscrire dans le dialogue entrepris. Le point d'orgue de l'échange est le rapport remis le 14 novembre 2012, par Hubert Védrine, au président François Hollande, concernant en particulier les conséquences du retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN, l'avenir de la relation transatlantique, et les perspectives de l'Europe de la défense. Dans son analyse Hubert Védrine se prononce pour le maintien du retour complet de la France dans cet organisme, car il pense que cette disposition n'empêche nullement notre pays de continuer à plaider en faveur d'une Europe de la défense dans le cadre de l'Union européenne. Cette idée était pourtant controversée, lorsque Nicolas Sarkozy la prônait. Cependant une telle posture occulte totalement la contradiction, révélée par l'expérience, entre les deux démarches. Car si l'Europe de la défense s'avère, dans les faits, inexistante aujourd'hui, ce n'est pas principalement par l'attachement des pays à leur souveraineté nationale, mais par leur soutien indéfectible à l'OTAN. Un soutien qui tend à faire de l'OTAN la garantie ultime de la sécurité.

De vaines tentatives de structurer une véritable défense européenne

Un document intitulé « une Europe sûre pour un monde meilleur » fut adopté en 2003 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. La politique étrangère de sécurité et de défense (PESD) qui s'y rattache s'est dotée d'objectifs capacitaires et d'outils militaires, comme une force d'intervention rapide, mais pouvant s'intégrer sans difficulté à l'OTAN. La PESD a aussi enclenché des opérations militaires, mais n'engageant qu'une partie des États européens, pour des ambitions limitées, centrées sur la gestion des crises, des missions dites de Petersberg, lesquelles ne relevaient pas de la sécurité collective toujours assignée à l'OTAN. Il reste que la PESD est un chantier, inabouti. Des contradictions notables sont à la base de cet échec. Des positions extrêmes se sont manifestées, telles celles de la France se positionnant pour une Europe influente, voire puissante, celle du Royaume-Uni, militant pour un statut subordonné à l'OTAN. Comme on peut s'en douter les États-Unis n'ont pas manqué d'exercer leur pression, en invoquant, notamment à l'appui, une « duplication inutile des

forces armées ». Les sommets de l'Union européenne, ont, il est vrai, évoqué la PESD, mais dans des formules le plus souvent alambiquées, d'autant que la position britannique gagnait du terrain, et que les nouveaux venus, au sein de l'Union, étaient hostiles à tout découplage avec les États-Unis. En résumé, une grande majorité de pays, ne voyaient pas l'intérêt de promouvoir une structure supplémentaire à celle, dont il convient de le rappeler 21 d'entre eux sont membres, accroissant leur contribution dans le domaine militaire. Au plus, on trouvait l'idée, au demeurant utopique, d'un rééquilibrage euro-américain dans la direction Atlantique. Ainsi si la défense européenne était évoquée, c'était pour la placer sous « couverture atlantique ». Cette situation perdure, et l'on peut penser que le retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN, sera interprété par les autres pays comme un recul sur ses positions initiales. Elle rejoint le peloton.

Après le sommet de l'OTAN à Chicago en 2012

Le concept stratégique, adopté par le sommet de Chicago, vise à renforcer encore l'intégration des États européens dans l'Otan. Comme le souligne fort justement Régis Debray dans sa lettre, « c'est le leader qui intègre » à savoir les États-Unis. Comment cela est-il ressenti par les Européens ?

La conférence de Munich sur la sécurité, des 2 et 3 février 2013, peut laisser penser à un certain alignement. En effet comment interpréter le silence des représentants européens lors de l'intervention musclé du vice-président américain, Joseph Biden, qui a tenu à évoquer la volonté américaine d'être une puissance mondiale, susceptible d'intervenir militairement dans des régions géo-stratégiquement importantes du monde ». Une démarche a-t-il indiqué qui requiert une « approche globale comportant une gamme complète d'outils, dont des moyens militaires ». À ce sujet, il a précisé « l'OTAN aide à faire des États-Unis cette puissance ».

Les 21 et 22 février 2013, s'est tenue à Bruxelles une réunion des ministres de la défense des pays de l'OTAN. Ces derniers étaient invités à progresser dans l'amélioration des capacités alliées et dans leur interopérabilité. Le concept stratégique détermine, dans les grandes lignes, la nature et le volume des capacités attendues de l'Alliance et fixe les priorités, donnant ainsi les orientations qui présideront à l'acquisition d'armements et à la

planification de défense. La « *smart defence* » (défense intelligente), consiste à concevoir une nouvelle manière d'aborder la création de capacités pour une « défense moderne, dont l'Alliance aura besoin ces prochaines années ». Cela englobe une vaste gamme d'activités, dans lesquelles les pays sont invités à contribuer « en partenariat ». Ainsi lors de leur discussion les 29 ministres de la défense des pays de l'OTAN ont approuvé des objectifs visant des entraînements et des exercices plus ambitieux, afin de développer encore l'interopérabilité au sein de l'Alliance. Dans cet esprit est projeté pour 2015 un exercice réel de grande ampleur et un programme complet d'entraînement et d'exercices pour la période 2015- 2020. Il a été précisé que la force de réaction de l'OTAN devrait être au cœur de cette initiative. En résumé chacun des pays est invité à apporter sa contribution à l'effort commun, fournir des suppléments requis sur des théâtres choisis par d'autres, supprimer les duplications dans les programmes d'équipements, afin de les conformer à un standard établi. Un vaste programme retenu, dont le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, dans ses conclusions s'est félicité. Comment les 21 ministres de la défense des pays de l'Union européenne ont-ils apprécié ces dispositions ? Aucune information n'a filtré. Le ministre français de la défense, Jean-Yves Le Drian, ne s'est pas publiquement exprimé.

Comment interpréter la création d'un axe, associant, Paris, Berlin, Varsovie, Budapest, Prague, Bratislava, annoncé par François Hollande, le 6 mars 2013, à Varsovie ? Ces capitales expriment la volonté d'avancer sur un dossier institutionnel, comme un état-major permanent et sur la mise en commun des moyens militaires. Est-ce une relance de la défense européenne ? Et en tel cas quels seraient ses liens avec l'OTAN ?

OTAN, un obstacle à lever

Du bilan actuel, rapidement esquissé on peine à envisager la construction d'une défense européenne autonome, respectueuse des spécificités nationales ? L'organisation atlantique apparaît clairement comme un obstacle incontournable. Il convient de le lever, dans l'intérêt de la France, des Européens, du monde en général. À ce sujet lors des travaux d'un colloque de la Fondation Res Publica en 2009, Gabriel Robin, ambassadeur de France, représentant auprès de l'OTAN de 1987 à 1993 déclarait « l'OTAN pollue le paysage international dans toutes les dimensions. Elle complique la construction de l'Europe. Elle complique les rapports avec l'OSCE. Elle complique les rapports avec la Russie. Elle complique même le

fonctionnement du système international ... L'OTAN ne se conforme pas au droit international », pour conclure « je ne vois pas très bien ce qu'un pays comme la France peut espérer de cette organisation, car elle est inutile et nuisible, sinon la voir disparaître ». C'est un constat d'expert. Donc, convient-il de remettre en cause l'appartenance de la France dans l'OTAN, certes elle serait isolée des autres pays européens pour lesquels la démarche semblera aventuriste. Donc ce ne sera pas une revendication commune au niveau des États, bien que comme les sondages le montrent, elle existe au niveau des opinions. Néanmoins, la France doit s'y engager. En décembre 2013 se tiendra un sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union européenne, pour déterminer indique-t-on les ambitions des 27 dans le domaine de la politique de sécurité et de défense. C'est une occasion pour les opinions d'influer sur le débat.